

REGLEMENTS SPORTIFS ETABLIS PAR LE COMITE DIRECTEUR

ARTICLE 201 A 216

QUESTIONS SPORTIVES GENERALES

PREAMBULE

Course landaise : elle se déroule traditionnellement avec 9 vaches, 1 cuadrilla, 100 écarts minimum, 8 sauts. Une Course Landaise est commentée par un speaker officiel FFCL.

La Course Landaise se divise en 2 grandes catégories :

1. COURSE LANDAISE DE COMPETITION :

-Course Landaise Concours : compétition où les écarteurs et les sauteurs de licence n°1 affrontent les vaches de différentes ganaderias. Le règlement du concours doit être approuvé par la FFCL.

-Course Landaise de Challenge (inscrite à un challenge et soumise au règlement des challenges).

-Course Landaise à l'Escalot (même déroulement qu'une Course de Challenge mais dont les points obtenus ne comptent que pour l'Escalot individuel).

Ces 3 courses sont pratiquées par des toreros en possession de la licence 1

-Course Landaise de seconde pointée : (pratiquée par des toreros titulaires de la licence 2, dont seule la seconde partie est comptabilisée pour l'escalot. .)

2. COURSE LANDAISE FESTIVAL :

-Course Landaise Formelle : Course Landaise traditionnelle pratiquée par des toreros en possession de la licence 1. Le déroulement est identique à celui d'une Course de challenge mais aucun écart n'est pointé. Des jeunes de l'Ecole Taurine peuvent participer.

-Course Landaise mixte : 4 vaches et 1 sauteur pour la première partie, la seconde étant réservée aux jeux.

- Course Landaise de l'Avenir : course réservée à l'Ecole Taurine.

-Intervache : Jeux

3. AUTRE TYPE DE COURSE :

- Course d'entraînement : C'est une course sans public, pendant laquelle on essaie des vaches.

1. Toute course doit être déclarée au préalable à la FFCL pour bénéficier de la licence assurance et de la couverture sociale.

2. Toute course organisée hors du territoire national, doit être déclarée par une association affiliée à la FFCL située sur le territoire français.

3. Tout spectacle ne rentrant pas dans ces définitions et non déclaré au préalable à la FFCL ne peut utiliser l'appellation «Course Landaise».

Art. 201 - PRINCIPES GENERAUX : (modifié en CD du 09/03/2000)

L'organisation des épreuves de la Course Landaise relève de la compétence exclusive de la F.F.C.L., de ses Comités Régionaux, de ses associations et groupements affiliés.

1- Organisation des compétitions officielles (challenges, concours, épreuves fédérales)

a) Les arènes dont les pistes sont ceinturées par des grilles ne pourront pas accueillir de compétitions officielles.

b) Au cours d'une même journée, une cuadrilla ne pourra participer qu'à une seule épreuve officielle (une Course de Challenge ou bien un Concours, pas les deux le même jour).

2- Respect des règlements

Dans toutes les courses, concours, championnats organisés par la F.F.C.L. ou par ses associations affiliées, les règlements généraux de la Fédération et les règles sportives adoptées par cette Fédération, sont seuls applicables.

3- Abandon sur blessure

Au cours des épreuves individuelles, en cas d'abandon sur blessure, l'impossibilité à écarter doit être reconnue par le médecin de service. Dans ce cas, le torero ne pourra revenir en piste pendant les 2 jours qui suivent celui du concours. Pendant ce délai, il ne jouit pas de la couverture de la licence assurance et de la Mutuelle des Toreros Landais en cas d'accident en piste. Si néanmoins, il participe à une course de compétition, les points ne seront pas comptabilisés.

4- Compétitions officielles sur des courses donnant droit à un titre de Champion :

Il a été créé au sein de la F.F.C.L. des compétitions officielles dont les résultats sont enregistrés par la commission de contrôle fédérale, à savoir :

- Championnat de France
- Championnat des Jeunes

5- Compétitions officielles sur la saison donnant droit à un classement individuel :

- L'Escalot : classement combiné de plusieurs compétitions officielles individuelles donnant droit à un titre annuel ; il est composé de :

- la Coupe du Conseil Général
- le classement du Challenge
- le Trophée Bernard HUGUET (pour les écarteurs)
- le Trophée du Tursan (pour les sauteurs)
- le Challenge du Mousquetaire
- le Trophée des Vaches sans Corde (pour les écarteurs)

6- Compétitions par équipe :

- Le Challenge de l'Armagnac
- Le Challenge des Landes Béarn
- La Coupe des Cuadrillas

7 – Autres compétitions individuelles agréées par la FFCL :

- le Trophée Challengita,
- le Boléro d'Argent (décerné par l'Amicale des clubs),
- la Corne d'Or (décernée par le CT de Nogaro),
- la Corde d'Argent (décernée par le CT de Nogaro),

Les conditions et dates de remise de ces trophées seront soumises à l'autorisation de la F.F.C.L.

Art. 202 - LES ARENES

Enceintes fermées où se déroulent les courses landaises.

a) les arènes typiques comprennent 3 faces constituées par des lignes droites et une face en arc de cercle. Les arènes rectangulaires ou circulaires sont également autorisées.

b) dimensions de la piste : longueur 40 mètres, largeur : 30 mètres, ou diamètre : 40 mètres.

Les dimensions minimales autorisées pour les courses de compétition (challenges ou concours) sont les suivantes : 35 mètres x 25 mètres.

c) le sol sera en terre battue, drainé si possible.

d) les talenquères : espace situé entre les gradins et la piste, protégé côté piste par une barrière de bois pleine, boulonnée sur des poteaux solidement enfoncés en terre d'une hauteur de 1,40m. Les talenquères constituent donc un lieu destiné à protéger et abriter les toreros, les officiels, les photographes ... Elles sont complétées par les «refuges» réservés au toreros ; chicanes y donnent accès et servent aussi au placement des coursiers. Les refuges sont obligatoires dans toutes les arènes de course formelle.

e) neuf loges au minimum sont indispensables pour loger les vaches. Les portes seront fermées par un verrou et une barre de sécurité.

f) infirmerie : une infirmerie propre et bien aérée avec eau courante, avec WC dans l'enceinte ou à proximité est indispensable. Elle devra comporter un lit d'examen médical et un lit de repos. Il est interdit de l'utiliser comme débit de boissons. A l'occasion des épreuves fédérales, l'infirmerie sera interdite à toute personne autre que :

-les toreros requérant des soins ;

-les membres du corps médical et para-médical ;

-les délégués sportifs.

g) emplacement réservé au Jury : tribune avancée sur la piste, de préférence isolée du public et suffisamment vaste pour 6 personnes : le délégué comptabilisateur, deux membres du jury, un stagiaire et le speaker. Elle sera obligatoirement dans l'axe de la piste.

Article 202 bis : ARENES ET SECURITE

Un médecin doit être présent dans l'enceinte des arènes et son nom indiqué au Délégué Sportif. Toute Course Landaise qui se déroulerait en l'absence d'un médecin engage lourdement la responsabilité du Maire et du Comité organisateur en cas de blessure grave.

En cas de blessure d'un torero, l'avis médical est prépondérant pour une décision éventuelle de reprise de la compétition. Si l'écarteur revient en course contre avis médical, ce sera sous sa seule responsabilité. Il appartiendra dès lors au délégué sportif de le signifier sur son rapport de course.

Art. 203 - LES GANADERIAS (article modifié lors de la réunion du C.D du 01/08/97 et CD du 09/03/2000)

Une ganaderia est le lieu où sont élevées des vaches sauvages originaires d'Espagne, du Portugal ou de Camargue, destinées à la pratique des sports taurins.

Une ganaderia est identifiée par une liste d'étable validée annuellement par les services vétérinaires.

Le titre de ganadero est attribué au gestionnaire de la ganaderia (celui qui est identifié sur la liste d'étable).